



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

22 Avril 2022

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 22 avril 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BRGE N°2022-80	20.04.2022	Arrêté portant répartition des jurés près la cour d'assises des Hauts-de-Seine pour l'année 2023.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté DCL/BRGE n° 2022-80 du 20 avril 2022 portant répartition des jurés près la cour d'assises des Hauts-de-Seine pour l'année 2023

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu les articles 259 à 264, A36-12 et A36-13 du code de procédure pénale,

Vu la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

Vu le décret du 25 mai 2021 portant nomination de Mme Sophie GUIROY en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2021-1946 du 31 décembre 2021 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu l'arrêté du 12 mars 2004 modifiant le code de procédure pénale et relatif au nombre des jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste des jurés suppléants,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant modification des limites territoriales des arrondissements du département des Hauts-de-Seine,

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : le nombre de jurés titulaires pour le département des Hauts-de-Seine s'élève à **1 249** et se répartit comme suit :

REPARTITION DES JURES (un juré pour 1 300 habitants)

<u>Par arrondissement</u>	Population	Nombre de jurés
Arrondissement d'Antony	403 229	310
Arrondissement de Boulogne-Billancourt	320 461	246
Arrondissement de Nanterre	900 667	693
Total	1 624 357	1 249

Communes de l'arrondissement d'Antony

	Population	Nombre de jurés
ANTONY	62 760	48
BAGNEUX	40 936	31
BOURG LA REINE	21 050	16
CHATENAY-MALABRY	34 021	26
CHATILLON	36 639	28
CLAMART	52 925	41
FONTENAY-AUX-ROSES	25 531	20
LE PLESSIS ROBINSON	30 061	23
MALAKOFF	30 950	24
MONTROUGE	48 352	37
SCEAUX	20 004	16
TOTAL	403 229	310

Communes de l'arrondissement de Boulogne-Billancourt

	Population	Nombre de jurés
BOULOGNE BILLANCOURT	121 583	94
CHAVILLE	20 771	16
ISSY-LES-MOULINEAUX	67 981	52
MARNES LA COQUETTE	1 774	1
MEUDON	45 818	35
SEVRES	23 463	18
VILLE D'AVRAY	11 225	9
VANVES	27 846	21
TOTAL	320 461	246

Communes de l'arrondissement de Nanterre

	Population	Nombre de jurés
ASNIERES-SUR-SEINE	87 143	67
BOIS-COLOMBES	28 841	22
CLICHY-LA-GARENNE	63 089	48
COLOMBES	86 534	67
COURBEVOIE	81 558	63

GARCHES	17 795	14
GENNEVILLIERS	48 530	37
LA GARENNE-COLOMBES	29 642	23
LEVALLOIS-PERRET	66 082	51
NANTERRE	96 277	74
NEUILLY-SUR-SEINE	59 599	46
PUTEAUX	45 157	35
RUEIL-MALMAISON	78 317	60
SAINT CLOUD	30 012	23
SURESNES	49 311	38
VAUCRESSON	8 683	7
VILLENEUVE-LA-GARENNE	24 097	18
TOTAL	900 667	693

ARTICLE 2 : la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés titulaires est établie par tirage au sort, à partir des listes électorales et comporte un nombre de noms triple de celui fixé à l'article premier.

ARTICLE 3 : conformément à l'article A36-13 du code de procédure pénale, le nombre des jurés suppléants, résidant à Nanterre, ville siège de la Cour d'assises, est fixé à 250 pour la Cour d'assises des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 20 avril 2022

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe

Signé

Sophie GUIROY

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>